French Network for DRR

Recommandations

pour la mise en œuvre de l'initiative CREWS















Les pertes économiques dues aux catastrophes telles que les séismes, les tsunamis, les cyclones et les inondations atteignent aujourd'hui en moyenne 250 à 300 milliards de dollars américains chaque année¹. Plus de 500 000 personnes sont décédées entre 1996 et 2015 à la suite de plus de 11 000 évènements météorologiques extrêmes².

Dans un contexte où les aléas climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents, intenses et imprévisibles (ainsi, les trajectoires et périodes d'occurrence des cyclones ont des caractéristiques en dehors des tendances observées dans le passé³), le cadre de Sendai⁴ fixe l'objectif d'améliorer nettement l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe d'ici à 2030. Ces systèmes d'alerte précoce ou rapide sont indispensables pour répondre aux besoins des populations les plus exposées et vulnérables aux catastrophes.

C'est dans ce contexte que l'initiative CREWS (Climate Risk and Early Warning System) a été lancée en décembre 2015 avec l'objectif d'augmenter l'accès des populations les plus vulnérables aux systèmes d'alerte précoce (SAP) et aux informations sur les risques afin de protéger les vies et les moyens d'existence.

Le Réseau français pour la réduction de risques de catastrophes⁵ salue cette initiative mais regrette le manque de transparence et d'inclusion de la société civile dans l'étude, ainsi que dans la sélection et le suivi des projets financés par cette initiative. Nous pensons en effet que la consultation de l'ensemble des parties prenantes permettra notamment:

- d'augmenter la cohérence et la complémentarité des projets⁶ sur le terrain et d'éviter le chevauchement d'initiatives similaires dans la même zone d'intervention;
- de garantir l'adéquation des projets financés par CREWS avec les besoins des populations les plus vulnérables, pour finaliser la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte;
- de faciliter une meilleure appropriation des projets financés par CREWS de la part des communautés ciblées et, donc, une plus grande pérennité des actions menées.

Aussi, nous appelons l'initiative CREWS et les institutions qui collaborent à sa mise en œuvre (Organisation météorologique mondiale, Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes et la Banque Mondiale) à :

1. Mettre en place une gouvernance inclusive et exigeante :

- Consulter la société civile dans la définition et la mise en œuvre des projets : la consultation de la société civile au niveau des pays de mise en œuvre doit être un préalable à l'acceptation des projets.
- Impliquer la société civile dans le comité de pilotage pour la sélection des projets en incluant idéalement au moins deux personnes (une provenant de l'hémisphère Nord et l'autre du Sud) issues d'associations reconnues pour leur travail dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes et appartenant à des plateformes inter-ONG sur le sujet afin de :
 - contribuer à la définition des règles et procédures de fonctionnement des dispositifs de financement de l'initiative CREWS, et plus particulièrement des critères de sélection des projets financés ;
 - participer à la sélection des projets.

¹ GAR 2015

² Indice des risques climatiques 2017 de Germanwatch

³ Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), Special Report on Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation (SREX). Summary for Policy Makers, 2011

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030)

⁵ Réseau constitué des membres suivants : Action contre la Faim, ACTED, CARE France, Croix Rouge Française, Handicap International, Médecins du Monde, Solidarités International et le centre d'expertise Urgence Réhabilitation et Développement

⁶ Projets mis en œuvre par des acteurs de la solidarité internationale, la société civile locale ou dans le cadre de financement bilatéral institutionnel

2. Définir un cadre de suivi des projets financés :

- **Définir des indicateurs de suivi des projets financés :** dans l'objectif de mesurer le progrès accompli, les indicateurs récemment adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies le 1^{er} décembre 2016 dans le cadre du rapport du groupe de travail intergouvernemental sur les indicateurs et la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe tels que : le « taux moyen de personnes, sur 100 000 habitants, qui ont accès à des systèmes d'alerte précoce à travers des mécanismes de diffusion locaux ou nationaux» et le « nombre de pays qui disposent d'informations et d'évaluations sur la réduction des risques qui soit compréhensibles, pratiques et pertinentes pour les populations au niveau local et national » sont particulièrement pertinents.
- Veiller à l'intégration des principes fondateurs à l'action climatique internationale dans les actions financées : s'assurer que les actions menées respectent les principes de l'Accord de Paris⁷ et n'ont pas d'impact négatif sur les communautés.
- **Veiller à l'introduction et au renforcement des législations nationales** sur les systèmes d'alerte et d'alarme précoce et aux mécanismes qui peuvent s'activer en cas d'alerte.

3. Favoriser une plus grande transparence et l'échange d'informations avec la société civile :

- Publier les règles et procédures de fonctionnement des dispositifs de financement de l'initiative CREWS
- Définir et publier les règles d'éligibilité et critères de sélection des projets financés.
- **Publier la liste des membres du comité de pilotage** dans un souci de renforcement de la transparence et de la redevabilité.
- Publier les fiches de projets étudiées et validées par le comité de pilotage : notamment la présentation des porteurs de projet, les objectifs et activités du projet, ainsi que les données financières.
- **Publier les études et analyses menées :** afin de favoriser l'amélioration continue de la qualité des projets soumis, la publication du mapping sur les systèmes d'alerte précoce pour l'identification des besoins prioritaires des pays les moins avancés (PMA) serait par exemple très utile à la société civile.
- Partager les rapports de leçons apprises et de suivi des indicateurs avec la société civile et les acteurs concernés par cette problématique.

Ces informations pourraient être partagées sur une page web dédiée aux projets financés par l'initiative CREWS sur le site web de l'UNISDR.

Notre appel à renforcer la gouvernance inclusive et la politique de transparence de cette initiative s'inscrit notamment dans les recommandations soumises lors de la COP21⁸ et les principes directeurs du Cadre de Sendai⁹ pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Pour plus d'informations techniques, vous pouvez vous reporter au compte-rendu¹º de l'atelier de réflexion « Comment améliorer les systèmes d'alerte précoce pour répondre aux besoins des populations les plus à risque » organisé par la Commission Climat et Développement en décembre 2016.

Document signé par :

- Action Contre la Faim
- CARE France
- Croix-Rouge Française
- Handicap International

- Solidarités International
- Médecins du Monde
- Groupe Urgence Réhabilitation Développement

⁷ https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_french_.pdf

⁸http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/reflections_on_the_way_forward_final.pdf

⁹ http://www.preventionweb.net/files/resolutions/N1516717.pdf

¹⁰ http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/cr_atelier_systemes_alerte_precoce_ccd_5.12.16-1.pdf